



A qui s' adresser en cas de litige

Par **jcl34**, le **24/04/2023** à **09:59**

Bjr,

Suite à des travaux de réfection de la voirie, plusieurs intervenants, assainissement, vrd, mon branchement d'égout avait été fracassé et refait.

Alors qu'avant les travaux tout allait bien et qu' à l' intérieur de chez moi il n'y a aucune fuite avant le coude de sortie dans le mur, maintenant il y a une résurgence des eaux usées au niveau du côté de la bouche collecteur de ma sortie. Il me semblerait puisque l'écoulement dans le collecteur est normal que ce soit au raccordement sous chaussée de mon tuyau avec le collecteur qui fuie.

J'ai avise les services tecnniques de la mairie qui ont fait venir le service branchement eau propre, puis suez assainissement qui a paraît il inspecté avec une caméra et a conclu que ce n'était pas eux.

Depuis quinze jours plus de nouvelles alors que le probleme dure depuis deux mois et que un voisin en aval s'est déjà inquiété de l'ecoulement nauséabond.

Is n'ont pas l'air de vouloit réouvrir la chaussée refaite et voudrait me faire porter le chapeau!

Quels recours et vers qui me tourner ?

Merci de vos éclairages.

Cordialement

Par **Cousinnestor**, le **24/04/2023** à **10:05**

Hello !

Avez-vous sollicité votre assurance et son éventuelle assistance juridique ?

A+

Par **Marck.ESP**, le **24/04/2023** à **18:59**

Bonjour et bienvenue

Dans les conflits entre particulier et administration, le conciliateur de justice n'est pas compétent.

Il faut saisir le défenseur des droits.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13158>